

FFG Global Defensive

Un sous-fonds de la SICAV FFG • Classification SFDR : Article 8 • LEI: 549300O9VSA66KF2JG53
 Date: 31/12/2025

Résumé

Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, contiendra un minimum de 10% d'investissements durables.

Les objectifs des investissements durables du compartiment sont basés sur certains objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Les investissements sont considérés comme durable s'ils contribuent de manière significative à un ou plusieurs ODD définis par le gérant. Les investissements durables effectués par le compartiment concernent les investissements dans des titres émis par des entreprises.

En outre, le compartiment promeut des caractéristiques sociales et environnementales via la politique ESG qui s'applique à l'ensemble des investissements (hors liquidités) effectués par le compartiment. Cette politique est disponible sur le site de Funds For Good (www.fundsforgood.eu/documents). Cette politique ESG comprend notamment l'exclusion de sociétés impliquées dans des activités controversées (comme le tabac, le charbon ou les armes) ou sujettes à controverses graves, une politique Best-In-Class ainsi qu'une politique de vote prenant compte de l'ESG.

Enfin, l'investissement dans ce Compartiment permet, indirectement et par l'intermédiaire du coordinateur de distribution, Funds For Good, de promouvoir la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté.

Pas d'objectif d'investissement durable

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le Compartiment pourra néanmoins investir une partie de ses actifs dans des investissements durables, pour un minimum de 10% de ses actifs nets.

L'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité repris dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (PINs) sont pris en considération afin de s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Dans ce cadre, chaque investissement potentiel est évalué qualitativement ou quantitativement par rapport à l'ensemble des PINs.

À cet effet, un modèle interne de suivi des principales incidences négatives (PINs) a été établi. Ce modèle permet d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres objectifs de durabilité. Dans ce cadre, le Gestionnaire teste chaque investissement potentiel et actuel sur les PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative. Un seuil a été établie pour chacun des PINs repris dans le tableau 1 de l'annexe I.

Les investissements durables sont alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Caractéristiques E/S promues

Le gestionnaire d'investissement vise à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales auxquelles les investissements sous-jacents du compartiment peuvent être exposés.

Caractéristiques environnementales

- Être un contributeur supérieur à la moyenne à la réduction des émissions de carbone dans ses processus de production ou contribuer à cet objectif par les produits ou solutions que l'entreprise propose ;
- Réduction du stress hydrique, approvisionnement efficace en matières premières ;
- Contribuer dans une mesure supérieure à la moyenne à la réduction des déchets (toxiques), des matériaux d'emballage et autres, ou proposer des produits qui contribuent à la réalisation de cet objectif ; et
- Les opportunités dans le domaine des technologies propres, des énergies renouvelables, de la construction écologique, etc.
- La réduction des émissions de carbone

Caractéristiques Sociales

- Respect du droit du travail ;
- Offrir aux clients un accès abordable au financement, aux soins de santé et aux communications
- Le respect de la diversité et de l'égalité entre les sexes.

Favoriser la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté

En plus des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment via ses investissements, investir dans ce Compartiment génère indirectement un impact social concret par le biais de Funds For Good, le coordinateur de distribution de la SICAV. Après déduction de ses frais de fonctionnement, Funds For Good reverse le plus grand des deux montants suivants : 50 % de ses bénéfices nets ou 10 % de ses revenus au projet social qu'elle a créé et qu'elle gère, "Funds For Good Impact". "Funds for Good Impact" consacre l'ensemble de ses ressources financières à la lutte contre la pauvreté en favorisant la création d'emplois. "Funds For Good Impact" accorde des prêts sans garantie et sans intérêt aux personnes en situation de précarité d'emploi ayant un projet d'entreprise. Ce soutien financier (couplé à un soutien humain sous forme de coaching) permet à ces entrepreneurs de créer leur propre entreprise. Plus d'informations sont également disponibles sur www.fundsforgood.eu.

Stratégie d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital à long terme au travers d'un portefeuille diversifié, tout en maintenant limité le risque de perte de capital et un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés d'actions. La stratégie d'investissement du Compartiment peut être qualifiée de « défensive ».

Afin d'atteindre son objectif, le Compartiment investira principalement dans titres de créance de tout type (y compris les instruments du marché monétaire), des actions et titres liés aux actions et des OPCVM et autres OPC (y compris des Exchange Traded Funds – ETFs).

Informations sur la durabilité - Publications sur le site web

La proportion d'actifs consacrée à chaque classe d'actifs varie dans le temps. Toutefois, sans que cela constitue une contrainte, le gestionnaire d'investissement entend avoir une exposition cible aux actions de 30% de l'actif net du Compartiment (via des investissements directs et indirects) et avec une limite maximale de 50% de l'actif net du Compartiment.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, le fonds investira au moins 10 % de ses actifs nets dans des "actifs durables". Les objectifs des investissements durables du compartiment sont les suivants :

- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant et réduire considérablement la production de déchets ;
- Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux catastrophes liées au climat ; et
- Réduire considérablement la corruption et les pots-de-vin.

Ces objectifs sont basés sur les quatre objectifs de développement durable des Nations unies ci-dessous :

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique ;
- ODD 12 : Consommation et production responsables ;
- ODD 13 : Action pour le climat ; et
- ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes.

Le gestionnaire d'investissement a basé sa méthodologie sur l'évaluation de l'alignement des ODD des Nations Unies réalisée par MSCI, qui note les entreprises sur une échelle de -10 à 10. Pour qu'une entreprise soit considérée comme contribuant positivement à l'investissement durable, elle doit obtenir une note minimale de 0 pour au moins l'un des quatre ODD et ne doit pas être considérée comme non alignée (note < -2) par rapport aux trois autres ODD. Pour les fonds actifs et les ETF, le gestionnaire d'investissement analyse les scores des entreprises en matière d'ODD sur la base de la composition de leur portefeuille dans son ensemble.

Répartition des investissements

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et contiendra une proportion minimale de 75% d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment ("#1 Alignés sur les caractéristiques E/S"). Les liquidités et les investissements à des fins de couverture (#2 Autres) ne seront pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Le poids de ces investissements dans le portefeuille sera limité à 25% des actifs nets du fonds en situation normale de marché.

Le compartiment contiendra en outre une proportion minimale de 5% d'investissements durables ayant un objectif social et de 5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ("#1A Durables" ci-dessous). Le reste des actifs nets du Compartiment seront investis dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ("#1B Autres caractéristiques E/S").

Suivi des caractéristiques E/S

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de

données externes. Des estimations internes peuvent être utilisées lorsque certaines données ne sont pas disponibles. Les caractéristiques totales du fonds sont mesurées via un processus de construction de portefeuille et mises en œuvre via un modèle systématique par le gestionnaire d'investissement.

Le gestionnaire d'investissement utilise une variété d'indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, y compris les suivantes :

- Revenus provenant d'activités controversées telles que l'armement, le tabac, les énergies fossiles, le charbon, le nucléaire, l'alcool ou les jeux d'argent ;
- Les revenus contribuant aux ODD ;
- L'absence d'infractions graves au Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Note(s) ESG globale(s) fournie(s) par les principaux fournisseurs de services ESG ;
- Les émissions de carbone et/ou l'intensité des émissions de carbone ;
- L'établissement d'objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) ; et
- La liste d'exclusion de Funds For Good.

Méthodologie

L'implication dans des activités controversées d'un point de vue sociétal, le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et du travail ainsi que la contribution aux objectifs de durabilité sont contrôlés sur base d'informations financières et non financières publiées par les sociétés du portefeuille ou par des fournisseurs de données tiers, ou estimées en interne par le gestionnaire d'investissement.

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est contrôlé avant chaque nouvel investissement et de manière régulière après que l'investissement a été réalisé.

Sources et traitement des données

Un mélange de données externes, principalement en provenance de fournisseurs de données comme MSCI ou S&P sont utilisées pour mesurer le pourcentage d'investissement durable et permettre la prise en compte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Ces données sont traitées, analysées et nettoyées par des équipes dédiées chez le gestionnaire d'investissement, qui peuvent les compléter par une analyse qualitative.

Limites aux méthodologies et aux données

Les données ESG ne couvrent pas toujours pas la totalité de l'univers d'investissement du gestionnaire d'investissement. En outre, des estimations sont souvent utilisées et même lorsque les données sont disponibles, il arrive que les méthodologies de calcul des données soient sujettes à interprétation et donc discutables. Malgré ces limites, les données reçues et finalement traitées sont solides et suffisamment sûres pour être utilisées dans le cadre du processus d'investissement.

Le gestionnaire d'investissement surveille en permanence les données disponibles et s'efforce d'en améliorer la qualité. En outre, le gestionnaire d'investissement renforce régulièrement son équipe chargée des données et ses capacités de modélisation interne afin d'améliorer constamment l'utilisation et la fiabilité des données.

Informations sur la durabilité – Publications sur le site web

Ni le Gestionnaire d'investissement, ni la Société de gestion, ni le Coordinateur de distribution ne peuvent assumer une quelconque responsabilité quant à l'exactitude de l'évaluation par les fournisseurs de données externes et à l'exactitude, y compris l'exhaustivité, des analyses préparées par les fournisseurs tiers. Le Gestionnaire d'investissement, la Société de gestion et le Coordinateur de distribution n'ont aucune influence sur les éventuelles perturbations ou limitations (par exemple en raison d'estimations) dans l'analyse et la préparation des recherches par des fournisseurs tiers.

Due diligence

Le gestionnaire d'investissement analyse en profondeur chacun des actifs sous-jacents du Compartiment sur la base de différentes données financières et extra-financières. Ceci permet de fournir une évaluation solide de chaque actif sous-jacent. Des contrôles rigoureux sont en place, via des systèmes de conformité (pré et post investissement), une équipe de d'analystes dédiées aux données et une supervision de la gestion de portefeuille.

Politique d'engagement

Orcadia AM ne recourt pas à une approche activiste consistant à investir dans des entreprises non durables afin d'influencer leur gestion. Toutefois, la société reconnaît que dans certains secteurs, les risques liés à la durabilité sont plus élevés que dans d'autres, même pour les entreprises qui peuvent être considérées comme supérieures à la moyenne dans leur secteur. Les entreprises opérant dans ces secteurs peuvent faire l'objet d'une communication bilatérale lorsque l'exposition d'un compartiment excède 25 millions d'euros. Dans ce cadre, l'équipe de durabilité évalue les éventuelles insuffisances du profil de durabilité de l'entreprise et engage, le cas échéant, un échange formel avec celle-ci. En l'absence de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable, le dossier est soumis au comité d'investissement, qui détermine les mesures appropriées, notamment le vote contre certaines résolutions de gouvernance ou l'exclusion temporaire de l'entreprise de l'univers d'investissement. En cas d'exclusion, le désinvestissement doit être effectué dans un délai maximal de trois mois.

Le compartiment utilise une politique de vote tenant compte de l'ESG. En effet, le gérant a conclu un contrat de vote (dans le cadre de son programme de vote par procuration en matière de durabilité) avec ISS, un leader mondial dans le domaine. ISS analyse l'ensemble des éléments soumis aux assemblées générales et, sur la base de leurs critères, qui incluent des considérations ESG, indique, pour chaque point, si un vote pour ou contre le point soumis aux actionnaires semble approprié. Dans le cadre du contrat, ISS vote pour le du gérant aux assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles le compartiment est investi.

Lexique

Émetteur Entreprise, gouvernement, agence gouvernementale, organisme contrôlé par un gouvernement ou entité supranationale ou publique internationale qui enregistre et vend des titres.

E/S Environnemental et/ou social.

ESG Environnemental, social et de gouvernance.

Indice de référence Indice ou combinaison d'indices utilisés par le fonds pour atteindre ou comparer ses caractéristiques E/S.

Investissement durable Un investissement dans des activités économiques entreprises par des sociétés qui suivent des pratiques de bonne gouvernance et qui contribuent à un objectif E/S sans nuire de manière significative à d'autres objectifs E/S.

Les Objectifs de développement durable (ODD), ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Il existe 17 ODD, comme par exemple « Pas de Pauvreté », « Faim zéro » ou « inégalités réduites » entre autres. De plus amples informations sur les ODD sont disponibles sur le site <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

Pacte mondial des Nations unies Initiative des Nations unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre des comptes sur la mise en oeuvre de ces politiques.

Risque ESG, risqué de durabilité Événement ou tendance ESG susceptible de nuire à la réputation ou à la situation financière d'une entreprise ou d'un émetteur souverain.

Score ESG Mesure de l'exposition d'un émetteur aux risques ESG et de durabilité. Cette mesure est calculée sur base de données et la méthodologie de calcul est développée par l'équipe d'investissement.

SFDR Règlement (UE) 2019/2088 s'adressant aux produits financiers et portant sur la publication d'informations relatives à la durabilité.

Taxinomie de l'UE Classification officielle de l'UE des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental (comme l'atténuation du changement climatique, la protection de l'eau, l'économie circulaire, la prévention de la pollution ou la protection de la biodiversité). Dans le futur, la taxinomie inclura les activités ayant un objectif social.